



Arret de travail un vendredi et à envoyer dans les 48h

Par **bruno810**, le **04/04/2008** à **10:20**

Bonjour

Je me suis fais arrêté par mon médecin traitant le vendredi 28 mars 2008 à 17h00.

J'ai avisé de suite mon employeur par téléphone.

J'ai envoyé mon arrêt de travail samedi après midi à mon employeur et à ma caisse d'assurance maladie comme le prévoit la loi.

Etant donné que la poste est fermée les week end, le cachet de la poste est daté du lundi 31 mars 2008.

Mon employeur me sanctionne administrativement car je n'ai pas envoyé mon arrêt de travail dans les 48h.

Y a t il des jurisprudences qui existent dans ce cas là

Merci

Par **julian45**, le **04/04/2008** à **10:24**

bonjour, normalement c 48h en jours ouvrés donc vous pouvez deompter le dimanche, pas tres fort en management votre responsable
cordialement